

PROCES VERBAL

de la réunion du Conseil municipal

en date du 27 juin 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-sept du mois de juin à vingt-et-une heures, le Conseil municipal de la commune de Pontamafrey-Montpascal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur FALQUET Philippe, maire.

Présents : Avanzi Louis ; Bois Corinne ; Chavanon Céline ; Chêne Alain ; Falquet Philippe ; Pauchard Xavier ; Rousseau Pascal.

Absents excusés : Duprat Jean ; Joulins Laurent ; Stasia Jean-Michel ; Truchet Kelly (procuration à Rousseau Pascal).

Secrétaire : Chavanon Céline

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Budget M 14 : DM N°1

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer le mouvement de crédit suivant : la somme de 7 000 €, de l'article 6450 à l'article 6168.

Le Conseil municipal approuve le mouvement de crédit suscité.

Demande de Monsieur Nicolas Picton

Suite à la demande de Monsieur Nicolas Picton, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer une régularisation foncière relative à la présence d'un Poteau d'Incendie Normalisé (PIN) sur la parcelle K 1096 lui appartenant.

Le Conseil municipal charge la Commission des travaux d'étudier l'aménagement d'un accès véhicule sur la dite parcelle K 1096 et donne d'ores et déjà un avis de principe favorable à la réalisation d'une aire de stationnement et d'un garage.

École primaire – Temps d'Activités Périscolaires

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le décret à paraître concernant la modification possible des horaires scolaires à compter de septembre 2017.

Il explique ensuite que, sur le fond, les Temps d'Activités Périscolaires ont généré une fatigue supplémentaire importante auprès des enfants, reconnue par une grande majorité de l'équipe éducative. De surcroît, l'intérêt pédagogique reste très limité avec un corps intervenant non formé pour l'enseignement de matières extrascolaires.

Aussi, après avoir rappelé, sur la forme, les difficultés financières et organisationnelles (coût important des intervenants pour les Temps d'Activités Périscolaires, prise en charge financière du transport scolaire du vendredi après-midi, etc...) ; il propose de reprendre l'organisation initiale, soit les horaires du temps scolaire suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45 – 11h45 et 13h45 – 16h45.

Il précise que le Conseil d'école s'est réuni en session extraordinaire pour délibération et qu'il en ressort une quasi-unanimité favorable à la reprise d'une semaine de 4 jours dès la rentrée 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, demande l'application des horaires scolaires comme suit : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h45 à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017, et charge Monsieur le Maire de transmettre les 2 demandes au Comité Départemental de l'Education Nationale qui rendra son avis.

La séance est levée. Il est 22 heures.

Pour diffusion
Le Maire